

QUELS SONT LES RISQUES ?

Au Québec, le droit de grève est restreint et encadré par le Code du travail. L'exercice de la grève en cours de convention collective est considéré comme illégal et est susceptible d'être réprimé. Des sanctions peuvent également s'appliquer aux individus et organisations syndicales, allant d'amendes financières au congédiement.

Cela dit, les expériences passées nous prouvent que la force du nombre permet de se protéger de tels risques. En effet, au Québec, nous pouvons recenser au moins quatre mouvements de grève sociale organisés à l'époque moderne. Le rapport de force construit par les grévistes et leur solidarité ont été suffisants pour dissuader l'État et les employeurs de réprimer leur mouvement.

Il est également bien plus courant que l'on croit que des syndicats exercent des grèves illégales de manière spontanée, en particulier dans le secteur privé, pour s'opposer aux décisions injustes de leur employeur. Des mouvements de désobéissance civile massifs, comme en 2012, lorsque la population s'est levée contre la loi spéciale du gouvernement libéral, nous rappellent que le spectre de la légalité est surtout une question de rapport de force.

7 septembre 2025 : Grand rassemblement devant les bureaux du ministère de l'Éducation à Montréal pour revendiquer un réinvestissement dans le système scolaire.

26 octobre au 8 novembre 2025 : Semaine d'actions locales coordonnées pour dénoncer les coupures en éducation.

29 novembre 2025 : Plus de 50 000 personnes ont manifesté dans les rues de Montréal à l'appel de l'ensemble des syndicats québécois pour dénoncer les reculs sociaux perpétrés par le gouvernement.

10-11 décembre 2025 : Lors de son conseil confédéral, la CSN se positionne en faveur d'une consultation large et rapide sur le recours à la grève sociale pour bloquer les lois et projets de loi autoritaires et liberticides du gouvernement et les reculs sociaux.

23 au 27 mars 2026 : Semaine de grève de la CRUES (Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale) contre l'austérité et pour revendiquer un réinvestissement massif en enseignement postsecondaire dans la perspective d'une éducation libre, de qualité et accessible.

23 mars au 2 avril : Mouvement national de grève du milieu communautaire dans le cadre de leur campagne « Le communautaire à boutte ! » pour exiger un financement adéquat de leur mission et la reconnaissance de leur travail.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA GRÈVE SOCIALE

Depuis le dépôt du projet de loi 89 (maintenant loi 14), des discussions ont lieu dans le mouvement syndical sur le recours à la grève sociale pour faire reculer le gouvernement sur ses lois antisociales, autoritaires et liberticides. Voici quelques réponses aux questions que l'on peut se poser sur la grève sociale.

QU'EST-CE QU'UNE GRÈVE SOCIALE ?

La grève sociale, comme la grève en général, est un arrêt de travail concerté visant à mettre de la pression sur le gouvernement, afin de s'opposer à des politiques jugées injustes et préjudiciables pour la population.

À la différence d'une grève plus conventionnelle, la grève sociale porte sur des revendications dont la portée sociale est plus large que la convention collective. L'idée est en effet de viser l'amélioration des conditions de l'ensemble de la population, ce qui n'exclut pas, par ailleurs, que les conditions de travail en soient également améliorées.

Un tel mouvement de grève engage par le fait même des groupes issus de différents secteurs de la société, tels que des syndicats, des associations étudiantes et des groupes communautaires, unis dans leur conviction qu'une société plus juste est possible.

POURQUOI FAIRE LA GRÈVE SOCIALE ?

Nous sommes présentement confronté.es à des mesures d'austérité historiques qui ne font que précipiter la dégradation avancée de nos services publics. Dans la dernière année, le gouvernement s'est également attaqué au mouvement syndical en restreignant le droit de grève (loi 14), en plus de s'ingérer dans son fonctionnement démocratique (PL3). Plus largement, les droits collectifs et individuels sont menacés par la Loi constitutionnelle (PL1), qui aura pour effet de concentrer le pouvoir entre les mains du gouvernement au détriment des voix dissidentes de la société civile. Enfin, nos communautés sont touchées par différentes mesures racistes et xénophobes par lesquelles le gouvernement utilise la population immigrante comme bouc émissaire des problèmes sociaux au lieu de s'attaquer aux causes réelles.

LA GRÈVE EST-ELLE EFFICACE ?

Grève sur le contrôle des prix et des salaires de 1976 : 18 000 travailleuses et travailleurs du secteur privé débraient en même temps que le secteur public pour s'opposer aux mesures répressives des gouvernements provincial et fédéral et à leurs projets de loi sur le contrôle des salaires. À l'automne 1976, le gouvernement provincial perd ses élections et la loi est abrogée en 1977.

Grève du Hospital Employee's Union (HEU) de 2004 : Le HEU exerce une grève générale, notamment pour s'opposer à la sous-traitance dans le système de santé, qui est rapidement réprimée par le gouvernement britanno-colombien qui utilise une loi spéciale pour mettre fin à la grève et imposer un contrat de travail. Les membres du HEU défient la loi spéciale en poursuivant la grève, alors que des milliers de travailleuses et travailleurs issu.es des secteurs municipal, scolaire et privé les rejoignent en solidarité. Le HEU remporte son pari quatre jours plus tard en forçant le gouvernement à négocier une entente.

Grève sociale contre l'austérité du 1^{er} mai 2015 : Une première tentative de grève sociale est organisée le 1^{er} mai 2015, afin de protester contre le programme d'austérité du gouvernement. Une trentaine de syndicats de profs de cégeps, des dizaines de milliers d'étudiant.es et des centaines de groupes communautaires, totalisant 856 organisations sociales, débraient, malgré l'illégalité du geste.

Grève du BC Teachers Federation (BCTF) de 2005 : La grève illégale menée par les enseignant.es de la Colombie-Britannique en 2005 s'opposait à une série de mesures répressives et néolibérales dans le secteur de l'éducation par le gouvernement de l'époque. En 2001, le gouvernement avait notamment voté une loi déclarant l'enseignement un service essentiel, empêchant par le fait même BCTF de s'organiser contre les attaques qui suivraient. Bravant la loi, les membres de BCTF, soutenu.es par les autres syndicats et la population, ont mené une grève d'une dizaine de jours pour faire reculer le gouvernement sur son programme néolibéral.

Grèves climatiques en septembre 2019 et septembre 2022 : Dans le cadre du mouvement La Planète en grève, des associations étudiantes, groupes communautaires et syndicats débraient en septembre 2019, à l'occasion de la venue de Greta Thunberg à Montréal. En septembre 2022, forts de leur expérience de 2015 et 2019, plus d'une vingtaine de syndicats ripostent une fois de plus avec une journée de grève sociale. Parmi les retombées issues de ces mobilisations, soulignons notamment la mise en place de journées institutionnelles dédiées à la transition juste dans de nombreux cégeps, ainsi que des engagements politiques aux niveaux municipal et provincial, comme l'interdiction de la vente de voitures à essence, la décarbonation des bâtiments et l'élargissement du réseau cyclable.